



DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE MILLERY



Plan Local d'Urbanisme

Les annexes

07-1 Les annexes sanitaires

07-2 Les Servitudes d'Utilité Publique

07-3 Le Droit de Préemption Urbain

07-4 Les entités archéologiques

07-5 Les infrastructures de transport terrestre

07-6 La liste des lotissements

07-7 Plan de Déplacement des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

07-8 PENAP

07-9 Aléas Retrait et gonflement d'argiles

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
07			



DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE MILLERY



Plan Local d'Urbanisme

Lotissements aux règles d'urbanisme maintenues

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
07.6			

Lotissements dont les règles d'urbanisme ont été maintenues en application du deuxième alinéa de l'article L.315-2-1 (nota) :

- Lotissement « Les Jardins du Colibri » : 22 lots
- Lotissement « Le Soleil couchant » : 9 lots
- Lotissement « Les Hauts de l'Archette » : 14 lots
- Lotissement « Le Clos des Grès » : 12 lots